Hameau de Say

SUITE à l'aménagement des liaisons piétonnes sécurisées, l'arrêt de bus descendant pourrait être proposé avant l'Impasse des Faverges

Conserver la signalétique récente STOP
Marquage au sol des STOP
Marquage passage piéton à faire

Conserver la signalétique récente STOP
Marquage au sol des STOP
Marquage passage piéton à faire

Aménager l'arrêt de bus et ses abords (mobilier, végétation,...)
Marquage au sol

Conserver la signalétique récente STOP
Marquage au sol des STOP

Créer un cheminement piéton sécurisé (potelets, barrières, trottoirs,...)
Buser une partie du fossé (en face du cheminement piéton)
Enterrer les réseaux aériens (obstacles aux circulations)
(voir CD42)
Traversée piétonne dans la ligne droite (visibilité max), sans formalisme particulier (bordures basses uniquement)

Rue de la Source — Say — Saint-Bonnet — Faverge — Impasse — Route

LE BOURG — Aménager le parking Ranger vélos ? — Finir d'aménager le parvis de l'église (végétation, stationnement, mobilier,...) — Proposer des ranges vélos et trottinettes plus accessibles, plus visibles, dans ou devant l'école — Revoir si nécessaire le fonctionnement de l'école (entrée par le bas ? flux piétons, hors flux véhicules) — Aménager le parking Créer une entrée et sortie disctincte Mettre en place un sens unique Végétaliser Réserver un espace central public libre (terrain de sport, espace de jeux,...) Déplacer le panneau solaire (éclairage) Attention aux pentes — Créer un parvis devant l'école (attente des parents) — Envisager un sens prioritaire — Création d'un cheminement piéton sécurisé jusque devant l'école (potelets, séparateur caoutchouc,...) — Aménager le parking Végétaliser Poursuivre le cheminement piéton — Conserver le STOP — Création du cheminement piéton jusqu'à la Rue des Rameys — Création d'un cheminement piéton sécurisé (potelets, séparateur caoutchouc, marquage au sol quand la largeur ne permet pas d'aménagements,...) — Mettre en place de la signalétique verticale au début de la Rue des Rameys indiquant le bourg/les commerces à 10 minutes à pied — Création d'un cheminement piéton sécurisé (potelets, séparateur caoutchouc, marquage au sol quand la largeur ne permet pas d'aménagements,...) — Aménager et végétaliser le parking du cimetière — Conservation sens prioritaire descendant — Marquage au sol pour sécuriser le piéton jusqu'au passage du pont — Instaurer un sens prioritaire descendant — Si nécessité : poser un radar pédagogique sur la RD8 du Gipon

LE GIPON — Création d'un cheminement piéton sécurisé (potelets, séparateur caoutchouc, marquage au sol quand la largeur ne permet pas d'aménagements,...) — Buser le fossé pour une largeur de voie Drainvenable — Marquage au sol pour sécuriser le piéton jusqu'au passage du pont — Proposer des zones d'élargissement ponctuelles de la voie pour faciliter le croisement des véhicules

LA BRANDISSE — Création d'un cheminement piéton sécurisé (potelets, séparateur caoutchouc,...) — Création d'un plateau surélevé Signalisation de la priorité à droite — Marquage au sol ZONE 30 — Conservation de l'accotement engazonné — Bande végétale (redéfinir la limite public/privé) + Cheminement piéton à formaliser si possible — Place de stationnement en long + arbres d'alignement — Cheminement piéton/trottoir à formaliser Emprise de la haie à revoir — Création d'un abri bus avec un arrêt aux normes PMR — Retravailler les girations sur ce carrefour — Place de stationnement en long + arbres d'alignement (attention aux entrées privées) — Espace vert pour séparer les stationnements et le cheminement piéton (si emprise suffisante) — Cheminement piéton (trottoir) largeur : 1m40 mini Stationnement : 2m50 * 5 m Voirie : 5m50 — Créer un dévoiement pour ralentir la circulation — Entrée/Sortie plus perpendiculaire à la Rue du Pavé Mise en place d'un STOP — Redéfinir la limite entre espace privé et espace public devant Bâtir et Loger — Conserver l'accotement engazonné — Créer un cheminement modes doux (piéton + cycle) sécurisé et végétalisé Redéfinir les limites privé/public

LE PAVE — Mettre en place de la signalétique verticale au début de la Rue des Rameys indiquant le bourg/les commerces à 10 minutes à pied

LE CHAMP D'EPINES — Création d'un plateau surélevé Signalisation des STOP à conserver — OPTION : Création d'un accotement en stabilisé pour les piétons (randonnée) — Déplacer l'arrêt de bus sur la Rue de Corbes — Créer un cheminement modes doux (piéton + cycle) sécurisé et végétalisé Redéfinir les limites privé/public

CORBE — Arrêt de bus à signaler (abri ? marquage au sol ?) — Se raccorder sur les trottoirs existants en fin du Rue de Corbes — Renforcer la signalétique verticale et au sol pour l'arrêt de bus — Créer un tourne à gauche Elargir la chaussée côté droit

RD8

LUGNIEU — Sécurisation de la traversée piétonne (marquage,ralentisseurs,...) — Première bois de chaque côté de la route — Zone de stationnement : 45 places + cheminements piétons (!!! Au dessus de 49 places => PA) — Range vélo 5 m² — Terrain de tennis 600 m² — Range vélo 5 m² — Espace vert 720 m² — Terrain libre 520 m² — 110 ml sur existant + barrière bois — 70 ml avec busage du fossé + acquisition foncier (à vérifier avec plan topo) +barrière bois — Cheminement piéton 270 m² — 60 ml avec busage du fossé + acquisition foncier (à vérifier avec plan topo) +barrière bois — 20 ml : amorce dans la Rue de la Jalousie — Cheminement piéton 120 m²

LA JALOUSIE — Station d'épuration

LA MORANDIN

JAILLEUX

LABARIN — LA GARDE — CHATEAU GAILLARD — LES CORBINES

Echelle 0 — 125 m — 250 m

O E S

Commune de MARCILLY LE CHÂTEL
Commune de Marcilly-le-Châtel
1 Place de la Mairie
42 130 - MARCILLY-LE-CHATEL
04.77.97.40.80

OXYRIA MAÎTRE D'OEUVRE
Bureau d'études OXYRIA
24 Rue de l'Eglise -
69 930 - ST LAURENT DE CHAMOUSSET
tél : 04 77 62 48 57
amo@oxyria.fr

Plan d'actions sur les déplacements multi-modaux à l'échelle communale

INDICE	DATE	MODIFICATIONS
A	Septembre 2021	ESQ - Actions

N° D'AFFAIRE	DATE	ECHELLE	PHASE	VERSION N°	INDICE
F 2105	09-2021	Voir plan	ESQ	01	A